

Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Educateur-trice sportif en natation ou équitation, session 2020, dans l'académie de GRENOBLE.

Le président de l'Université Grenoble Alpes,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2020 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de GRENOBLE, au titre de l'année 2020 ;

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Educateur-trice sportif en natation ou équitation, au titre de l'année 2020, dans l'académie de GRENOBLE :

Monsieur MICELI Christophe, educateur principal catégorie b, président, Piscine Flotibulle, Pont-de-Claix.

Monsieur MERCIER Mathieu, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.

Madame FAURE Sylvie, professeure agrégée hors classe, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Madame LEBAS Béatrice, assistante ingénieure, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Madame ROUSSET Caroline, assistante ingénieure, suppléante, Université Grenoble Alpes, Grenoble.

Fait à _____, le _____

Pour le Président et par délégation
La Directrice générale déléguée
aux ressources humaines
Carole KADA